

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour la participation au colloque Science & You 2021 qui se déroulera du 16 au 19 novembre 2021 au Centre des Congrès Robert Schuman de Metz sont fixés comme suit :

TARIF	PRIX UNITAIRE TTC
Tarif Early Bird	220 €
Tarif plein	320 €
Tarif partenaire	220 €
Tarif Early Bird étudiant, doctorant, demandeur d'emploi	100 €
Tarif plein étudiant, doctorant, demandeur d'emploi	150 €
Tarif doctorants formations S&Y	Gratuité
Dîner de gala	60 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la Direction de la Vie Universitaire et de la Culture et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 7 octobre 2020



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

20 OCT. 2020